

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--  
**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18 H 15**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

- 1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 -COMMUNICATION DES DECISIONS DE JUSTICE (Rap. M. le Maire)
- 3 -ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
  - a) Convention de répartition de charges de chauffage Palais de Justice (Rap. M. le Maire)
  - b) Convention financière portant sur la répartition des frais entre la Ville et la S.A Perrier-Jouët pour la réfection d'un mur mitoyen (Rap. Mme HEURTAUX)
  - c) Indemnisation de sinistre pour M. CHAMPAGNE (Rap. Mme HEURTAUX)
  - d) Acquisition de locaux situés 7, place Bernard-Stasi à Epernay appartenant à M. et Mme SONGIS (Rap. Mme HEURTAUX)
  - e) Organisation du temps de travail des agents de la Ville d'Epernay (Rap. Mme HEURTAUX)
  - f) Garanties d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d'HLM – Le Toit Champenois pour la réhabilitation thermique de 384 logements Quartier de Bernon (Rap. Mme GARZA)
  - g) Conventions de partenariat entre la Ville d'Epernay la SNCF – réseau TER Champagne-Ardenne, le Comité de l'Avenue de Champagne et l'Association Flagot-Légendes (Rap. M. FROMM)
  - h) Fourrière Automobile – rapport annuel 2012 de la convention de concession (Rap. M. RODRIGUES)
  - i) Admissions en non valeur – Budget Ville (Rap. M. RODRIGUES)
  - j) Chalet de l'Arcanière – rapport 2011 – Convention d'affermage (Rap. M. RODRIGUES)
  - k) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
- 4-AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION
  - a) Conventions de partenariat entre Le Toit Champenois, la Poste, et la Ville d'Epernay relative au cofinancement de poste des Médiateurs (Rap. Mme CHARIF)
  - b) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 – Bourse au permis de Conduire – attribution (Rap. Mme CHARIF)
  - c) Renouvellement de la Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et pôle emploi relative à la mise en œuvre d'un point information sur l'emploi au Sein de la Mairie de Quartier (Rap. Mme CHARIF)
  - d) Avenant au contrat Enfance Jeunesse liant la Caisse d'Allocations Familiales A la Ville d'Epernay (Rap. Mme CHARIF)

- e) Demande de subvention au titre du programme Européen FEDER 2007-2013 pour la création de voies douces dans le quartier de Bernon (Rap. M. SCHMIT)
- f) Constitution d'un comité de pilotage dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (Rap. Mme LOYAUX)

#### 5-ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Attribution du fonds de Coopération 2013 (Rap. Mme LAMOTTE)
- b) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar » Pour l'organisation de la représentation théâtrale « Petits chocs des civilisations » (Rap. M. MARECHAL)
- c) Modification du règlement intérieur de la salle de lecture du service Archives documentation (Rap. M. MARECHAL)
- d) Convention relative au renouvellement de la Carte Jeunes (Rap. M. MARANDON)
- e) Convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse (Rap. M. MARANDON)
- f) Mise en place des missions de service civique pour la période 2013-2014 (Rap. M. MARANDON)
- g) Demande de subvention pour l'organisation du départ d'une étape du Tour de France (Rap. M. MARANDON)
- h) Gratuité de la salle Odile-Kopp à l'association Solidarité SIDA (Rap. M. MARANDON)
- i) Allocation d'études bourse REGURON – attribution 2013 et bourses exceptionnelles (Rap. M. MARANDON)

#### 6-CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Dénomination de voies – rue des Coteaux, Allée du Belvédère, rue Charles-Gounod (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Dénomination de voie – rue Général SILVESTER (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Rétrocession de concession Choubat Pepin (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Majorations de l'aide municipale pour le ravalement de façades (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Demande d'une subvention du Conseil Régional transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) (Rap. Mme LEGRAS)
- f) Demande d'une dotation complémentaire de l'Etat – révision du Plan Local d'Urbanisme (Rap. Mme LEGRAS)

7-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

8-COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE SUIVANT L'ARTICLE L 5211-39 DU CGCT (Rap. M. le Maire)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient Absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### **Délibération n° 13-5101**

#### **1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient Absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

**Délibération n° 13-5102**

**3a-CONVENTION DE REPARTITION DE CHARGES DE CHAUFFAGE  
PALAIS DE JUSTICE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la projet de convention de répartition de charges de chauffage,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Considérant que le site abritant le Palais de Justice, sis 8, rue des archers et 1, rue de la justice de paix appartient conjointement au Conseil Général et à la Ville d'Épernay,

Considérant que cet ensemble est libre de toute occupation, hormis la partie mise à la disposition du Conseil des Prud'hommes,

Considérant que la Cour d'Appel s'acquitte des charges de chauffage pour l'ensemble du bâtiment alors que le Conseil des Prud'hommes n'en occupe qu'une partie,

Considérant la nécessité de conclure une convention de répartition de charges de chauffage pour le Palais de Justice,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de répartition de charges de chauffage pour le Palais de Justice pour l'année 2014,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de répartition de charges de chauffage ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7AG 719/820/60612/BATI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient Absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

**Délibération n° 13-5103**

**3b-CONVENTION FINANCIERE PORTANT SUR LA REPARTITION DES  
FRAIS ENTRE LA VILLE ET LA S.A PERRIER-JOUËT POUR LA  
REFECTION D'UN MUR MITOYEN**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code civil,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Maison Perrier-Jouët possède en mitoyenneté un mur entre le Château PERRIER et la Villa Belle Epoque de la maison Perrier- Jouët,

Considérant qu'en juin 2013, la Maison Perrier-Jouët a informé la Ville de l'effondrement du grillage dominant ledit mur,

Considérant qu'il s'agit d'un mur mitoyen,

Considérant, dès lors, que la réfection du grillage doit résulter d'un accord entre les propriétaires,

Considérant qu'en l'absence de faute imputable à l'un ou l'autre des propriétaires, la charge des réparations est répartie de manière égale entre les deux propriétaires,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les modalités de remboursement des frais entre les deux parties.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte CBA 256/322/2128/BATI du budget.

DIT que la recette sera perçue sur le compte CBA 256/322/1318/BATI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJIBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient Absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5104

#### **3c-INDEMNISATION DE SINISTRE POUR MONSIEUR CHAMPAGNE**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le préjudice subi par Monsieur Frédéric CHAMPAGNE, suite à une fuite d'encre d'une imprimante sur sa veste, au cours du transport de ce matériel,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Considérant que cet incident est intervenu pendant le temps de travail de l'agent,

Considérant que la demande de garantie auprès de l'assureur en responsabilité civile s'avère inadaptée en raison d'une franchise quasiment similaire au prix du vêtement,

Considérant qu'il appartient à la collectivité d'indemniser Monsieur Frédéric CHAMPAGNE, de la perte d'utilisation de sa veste,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser Monsieur Frédéric CHAMPAGNE, d'un montant de 129 euros, correspondant au prix de sa veste, rendue inutilisable par le déchargement d'encre d'une imprimante pendant son transport,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier,



DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 6228 020 DAJ 504 ASSU SINISTRE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient Absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### **Délibération n° 13-5105**

#### **3d-ACQUISITION DE LOCAUX SITUÉS 7, PLACE BERNARD-STASI A EPERNAY APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME SONGIS**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation du service du Domaine, en date du 3 mai 2013,

Vu le courrier de Monsieur et Madame SONGIS, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Considérant que la Ville a l'opportunité d'acquérir les lots en copropriétés situés 7, place Bernard Stasi, numéros 6, 7, 17, 18, 31, 32, et 33, d'une contenance de 148 m<sup>2</sup>.

Considérant l'intérêt public de réaliser cette acquisition permettant le développement de certains services aux Publics et Politique de la Ville, et compte tenu de la proximité des lieux la possibilité de faire des aménagements nécessaires pour un accès au parking souterrain.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de Monsieur et Madame SONGIS, les lots N° 6, 7, 17, 18, 31, 32, et 33, dépendant d'un immeuble situé 7, place Bernard-Stasi, d'une contenance de 148 m<sup>2</sup>, moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000 €), net vendeur, hors frais d'acquisition à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 820 2138 IMMO au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaiènt présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYEAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaiènt excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaiènt Absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5106

#### **3e-ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA VILLE D'EPERNAY**

##### **RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret d'application n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Considérant que la Ville a signé un contrat de solidarité avec l'Etat le 26 mars 1982 relatif à la réduction de la durée hebdomadaire de travail à 35 heures dans les services municipaux,

Considérant que la délibération n°01-360 du 20 décembre 2001 maintient les aménagements de la durée du temps de travail mis en place par le contrat de solidarité en date du 26 mars 1982, et décide d'engager des démarches complémentaires portant sur l'aménagement du temps de travail,

Considérant que la Ville d'Eprenay a constitué un groupe de travail composé d'élus, de représentants syndicaux et de représentants de services afin de définir, dans un règlement, le cadre général de la nouvelle organisation et ses modalités concrètes de mise en œuvre,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de la nouvelle organisation du temps de travail basée sur les notions d'aménagement et de récupération du temps de travail,

APPROUVE les termes du règlement relatif à l'organisation du temps de travail précisant les modalités de fonctionnement du nouveau dispositif,

DIT que cette nouvelle organisation du temps de travail sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJIBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5107

#### **3f-GARANTIES D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DE 384 LOGEMENTS QUARTIER DE BERNON**

**RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA**

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS en date du 23 septembre 2013, sollicitant des garanties d'emprunts afin de financer la réhabilitation thermique de 384 logements situés Quartier Bernon.

Vu le contrat de prêt n° 1068 en annexe signé entre la S.A d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1 474 241 € pour la réhabilitation thermique de 92 logements classe D,

Vu le contrat de prêt n° 1069 en annexe signé entre la S.A d'HLM - LE TOIT CHAMPENOIS 4 679 109 € pour la réhabilitation thermique de 292 logements classe EFG.

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts suivants :

- n° 1068 d'un montant total de 1 474 241 € (réparti en un prêt PAM d'un montant de 754 241 € et d'un prêt PAM Eco-prêt de 720 000 € (classe D)),
- n° 1069 d'un montant total de 4 679 109 € (réparti en un prêt PAM d'un montant de 883 109 € et d'un prêt PAM Eco-prêt d'un montant de 3 796 000 € (classe EFG))

aux charges et conditions des contrats des prêts joints en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

**Article 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Epernay s'engage à se substituer à la SA d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

**Article 4 :**

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la S.A. d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYEAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etai<sup>ent</sup> absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5108

#### **3g1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SNCF – RESEAU TER CHAMPAGNE-ARDENNE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

CONSIDERANT que les Habits de Lumière organisés par la Ville d'Epernay se dérouleront du 13 au 15 décembre 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés tels que la SNCF – réseau TER Champagne-Ardenne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la SNCF - réseau TER Champagne-Ardenne,



AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5109

#### **3g2- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE COMITE DE L'AVENUE DE CHAMPAGNE ET L'ASSOCIATION FLAGOT LEGENDES**

##### **RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

CONSIDERANT que les Habits de Lumière organisés par la Ville d'Epernay se dérouleront du 13 au 15 décembre 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés tels que le Comité de l'Avenue de Champagne et l'association Flagot-Légendes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Comité de l'Avenue de Champagne et l'association Flagot-Légendes,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTIE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### **Délibération n° 13-5110**

#### **3h- FOURRIERE AUTOMOBILE RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA CONVENTION DE CONCESSION**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-3,

Vu le bilan de l'année 2012 présenté par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 octobre 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel 2012 établi par la SARL PONTALIER,  
délégataire du service public de la fourrière automobile.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la  
présente copie est conforme à la délibération  
inscrite au registre et dont le compte rendu  
a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213  
du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès  
du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5111

#### 3i- ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET VILLE

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Considérant que les créances ne peuvent être recouvrées malgré les poursuites diligentées par le Receveur Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour la Ville, d'un montant total de 12 374,85 € se rapportant à :

- des garderies goûters	598,86 €
- centre de loisirs sorties vacances	825,49 €
- des droits de place divers	494,00 €
- des locations diverses	52,88 €
- livres non rendus	107,84 €
- divers	1 259,12 €
- occupation du domaine public (déménagement, enseigne, publicité)	4 736,66 €
- exécutions de jugements pour lesquels les personnes condamnées se sont révélées insolvable	4 300 €

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables »

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5112

#### **3j- CHALET DE L'ARCANIERE – RAPPORT ANNUEL 2011 CONVENTION D'AFFERMAGE**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-1 et L. 1411-3 ;

Vu le rapport présenté par l'Association des Amis du Chalet de l'Arcanière pour 2011,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 8 octobre 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 novembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,



PREND acte du rapport annuel 2011 établi par l'Association « les amis du chalet de l'Arcanière », délégataire de la gestion du chalet de l'Arcanière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5113

#### **3k- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

##### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 novembre 2013  
et de la commission Affaires Sociales et Education du 6 novembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :

##### 1) Subventions d'action

#### **Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay**

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville) Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°14 (4ème acompte) Animations commerciales (2ème versement Fêtes de Noël) Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	5 571 €
Participation au Fêtes de Noël (hors dispositif FISAC) 2ème versement de subvention d'action en fonctionnement Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER	33 000 €

**Châlons Champagne Reims Basket** 2 500 €

Participation à l'organisation d'un stage et une invitation  
à un match professionnel

Imputation budgétaire : 65748 824 VCV 832 CVIL Action

**Collectif Interculturel d'Associations de Migrants (C.I.A.M)** 1000 €

Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI

**Le MARS** 1000 €

Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI

**CIDFF** 1000 €

Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI

victimes de discrimination. Trois associations ont participé cette année aux différentes rencontres de cette cellule.

**La Régie Sparnacienne** 800 €

Participation au projet « encombrants »

Imputation budgétaire : vei833 - 90- 6574- autres

**Jogging Club d'Epernay** 1 500 €

- Participation à l'organisation du 18<sup>ème</sup> Sparnatrail,  
le 10 novembre 2013

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Epernay Badminton** 500 €

- Participation à l'organisation de la 18<sup>ème</sup> cuvée sparnacienne  
des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 novembre 2013 à Epernay

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Sport Médico Aventures** 750 €

- Participation à l'organisation du 13<sup>ème</sup> raid Epernay Champagne  
les 24 et 25 août 2013

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Association Mycologique d'Epernay** 250 €

Participation à l'organisation de l'exposition annuelle  
les 12 et 13 octobre 2013, à la Maison des Associations

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT

<b><u>Les Cénéelles</u></b>	1500 €
Participation à l'organisation du concert du 9 novembre 2013 à l'église Saint-Pierre Saint-Paul Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT	
2) <u>Subventions exceptionnelles</u>	
<b><u>Le Salmanazar</u></b>	35 000 €
Soutien à l'activité artistique Imputation budgétaire : 65748 313 CAC313 SUBCONVENTION	
<b><u>Jeune Chambre Economique</u></b>	1966,12 €
Participation au projet Art Access 2 Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULTLOCATION	
<b><u>Le Réveil d'Epernay</u></b>	1000 €
Participation au gala du 14 décembre 2013 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Epernay Canoë Kayak</u></b>	200 €
Participation aux championnats régionaux de fonds, course en ligne, le 27 octobre 2013 à Epernay Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Champagne et vélo</u></b>	700 €
- Participation à l'organisation du 2 <sup>ème</sup> Champagne Cross Tour le 27 octobre 2013 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Amicale Basket Sparnacienne</u></b>	500 €
Participation à l'achat de matériel (sac à ballons, marquage au sol, mini-haies, tchoukball d'initiation...) Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Boxing Club d'Epernay</u></b>	500 €
Participation au gala de boxe du 9 novembre 2013, à Reims Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Racing Club Epernay Champagne</u></b>	1000 €
Participation à l'achat de matériel (but transportable) Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Epernay Canoé Kayak</u></b>	600 €

Participation à l'achat de matériel (kayak et gilets)

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

**Le Réveil d'Epernay**

500 €

Participation à l'achat de matériel (tremplin de compétition, matelas...)

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

**Aide à la population sinistrée des Philippines**

3 000 €

consécutivement au passage du typhon Haiyan

Imputation budgétaire : 1OF 020 6574

AUTORISE le Maire, ou ses représentants, à signer tout document relatif à ces attributions.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5114

#### **4a1- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE TOIT CHAMPENOIS ET LA VILLE D'EPERNAY RELATIVE AU COFINANCEMENT DES POSTES DE MEDIATEURS**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education de la Ville du 6 novembre 2013,

Considérant la mise en place par la Ville d'un pôle de médiateurs sur le quartier de Bernon,

Considérant que les clients du Toit Champenois sont les premiers à bénéficier de cette démarche engagée par la Ville,

Considérant alors que le Toit Champenois souhaite apporter son soutien financier à cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaients présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJIBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaients excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaients absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### Délibération n° 13-5115

#### **4a2- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA POSTE ET LA VILLE D'EPERNAY RELATIVE AU COFINANCEMENT DES POSTES DE MEDIATEURS**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 6 novembre 2013,

Considérant la mise en place par la Ville d'un pôle de médiateurs sur le quartier de Bernon,

Considérant que la Poste souhaite poursuivre et renforcer son action en faveur de ses clients les plus vulnérables,

Considérant qu'afin de mieux accueillir les publics et de développer à leurs égards une offre de service adapté, la Poste a sollicité la Ville afin que les médiateurs puissent accompagner ces publics,

Considérant l'intérêt pour les habitants de bénéficier de cet accompagnement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,



AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### **Délibération n° 13-5116**

#### **4b- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE ATTRIBUTION**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010 et 26 novembre 2012 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 4 novembre 2013,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 6 novembre 2013,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Monsieur Alexandre RABELLE, la somme de 1 000 € ;  
Madame Sanaa ENNAJI, la somme de 1 000 € ;  
Madame Zohra BELLAAFAR, la somme de 1 000 € ;  
Monsieur Donovan DERUELLE, la somme de 1 000 € ;  
Monsieur Moussa TOURE, la somme de 1 000 € ;  
Madame Athénaïs POTIER, la somme de 1 000 € ;  
Madame Séverine OSIFRE, la somme de 1 000 € ;  
Monsieur Steven SALMON, la somme de 1 000 €.

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

- un premier versement après la réalisation de la contrepartie pour les personnes ayant déjà obtenu le code au préalable ou de l'obtention du code de la route au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école pour les leçons de conduite ;
- un deuxième versement après la réalisation de la contrepartie et au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école pour les leçons de conduite.

PROPOSE d'attribuer un premier versement à l'auto-école pour les personnes suivantes :

Monsieur Zouaoui BOUMAZA, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Monsieur Issa SYLLA, la somme de 250 € (sur la base maximale de 500 €) ;  
Monsieur Davy DESSAINT, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Laurie DRIOUCH, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Margaux EPIS, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;  
Madame Mandy LONCHAMP, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €).

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé par la présente délibération et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Madame Carole SCHMIDT, la somme de 1 000 € ;  
Madame Marie LEFORT la somme de 1 000 €.

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaients présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaients excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaients absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT.

### **Délibération n° 13-5117**

#### **4c- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET PÔLE EMPLOI RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN POINT INFORMATION SUR L'EMPLOI AU SEIN DE LA MAIRIE DE QUARTIER D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu la délibération 10-2215 du 27 septembre 2010,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 6 novembre 2013,

Considérant que la Ville, à travers son Contrat Urbain de cohésion sociale, pose comme enjeu prioritaire une politique d'accompagnement à l'emploi, l'insertion et la formation des publics en difficultés,

Considérant que depuis plusieurs années la Ville travaille en étroite collaboration avec le pôle emploi,

Considérant qu'à ce titre la Ville et le pôle emploi ont mis en place à la mairie de quartier un point information sur l'emploi,

Considérant l'opportunité de reconduire ce mode d'intervention auprès des publics concernés,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5118**

#### **4d- FERME DE L'HOPITAL AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE LIANT LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES A LA VILLE D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 6 novembre 2013,

Considérant le contrat d'objectif et de cofinancement enfance-jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013,

Considérant que ce contrat permet de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus,

Considérant que pour les actions des Centres Sociaux, des services Petite Enfance, et Education Jeunesse, la CAF de la Marne verse une prestation de service à la Ville d'Epervay sous forme de subvention,

Considérant que depuis septembre 2012, le développement de l'Accueil Collectif de Mineurs 6/12 ans du Centre Social et Culturel de la Ferme de l'Hôpital permet de solliciter un soutien financier plus important de la CAF,

Considérant la nécessité de solliciter un avenant à la convention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5119**

#### **4e- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME EUROPEEN FEDER 2007-2013 POUR LA CREATION DE VOIES DOUCES DANS LE QUARTIER DE BERNON**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 Novembre 2005 autorisant le Maire à signer la convention de renouvellement urbain 2005-2009 avec l'ANRU,

Vu la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de Rénovation Urbaine 2005-2009, conclue avec l'ANRU, le 16 décembre 2005,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 6 novembre 2013

Considérant l'Opération de Renouvellement Urbain lancée sur le quartier de Bernon, afin de désenclaver le quartier, et d'améliorer la qualité du bâti et des espaces publics et lui apporter une attractivité,

Considérant la restructuration viaires du quartier par la création de voiries, du belvédère paysager accessible aux piétons et aux cycles,

Considérant la création d'une piste cyclable qui vient renforcer le réseau « véloroutes et voies vertes »,

Considérant que les deux voies douces de circulation répondent au critère d'éligibilité au FEDER,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à demander une subvention de 72 224 € au titre de l'axe IV – mesure 3- action 3 du programme européen FEDER 2007-2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5120**

#### **4f- CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 6 novembre 2013,

Considérant qu'après avoir mené une large concertation auprès des membres de la Communauté éducative, la Ville d'Epernay doit formaliser sa démarche à travers un Projet Educatif de Territoire,

Considérant qu'il y a nécessité à réunir un Comité de Pilotage du Projet Educatif de Territoire, dont les préconisations seront présentées en séance du Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un comité de pilotage dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, conformément aux indications ci-jointes composé de :

- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints en charge de l'Education, de la Petite Enfance et de la Famille, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs Elus, membre de la commission Education et Affaires Sociales, désigné par ses pairs ;
- l'Elu de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, en charge des grands équipements (Bulléo) ;
- monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale ;
- un ou plusieurs conseillers pédagogiques désignés par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale ;
- un directeur d'école maternelle désigné par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale ;
- un directeur d'école élémentaire, désigné par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale ;
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- parmi les parents d'élèves élus, un représentant par école, désigné par ses pairs ;
- le directeur de l'Ecole de Musique, ou son représentant désigné ;
- le directeur du Salmanazar, ou son représentant désigné ;
- la présidente de l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne ;
- les représentants des services municipaux concernés : (DGA des services opérationnels, directrice du CCAS, les directeurs des Sports, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de l'Education-Jeunesse).

AUTORISE le Maire à réunir en tant que de besoin les commissions thématiques ad-hoc.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5121**

#### **5a- ATTRIBUTION DU FONDS DE COOPERATION 2013**

##### **RAPPORTEUR : Geneviève LAMOTTE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°05-2818 du 12 décembre 2005 relative à l'attribution d'une aide financière au titre de la coopération décentralisée

Vu la délibération n° 11-2550 en date du 17 janvier 2011 relative à l'attribution du fonds de coopération pour Fada N'Gourma.

Vu la délibération n° 11-2850 en date du 16 mai 2011 relative à la convention cadre entre Cités Unies France et les villes françaises pour le programme d'approvisionnement en eau potable et assainissement de neuf villes du Burkina Faso ;

Vu la délibération n° 11-3396 du 12 décembre 2011 relative à la convention de coopération décentralisée entre la Ville d'Epernay et la Ville de Fada N'Gourma.

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 novembre 2013,

Considérant l'opportunité de statuer pour l'exercice 2013 sur l'affectation du fond de coopération aux actions citées ci-dessus, par convention conformément aux dispositions de la convention-cadre de coopération décentralisée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, à signer la convention annuelle 2013 afférente à l'objet de la présente délibération ;

DECIDE d'affecter 5 838 € conforme au tableau ;

Année	Recrutement d'un cadre B	Appui matériel à la mission	Formation du personnel	Reversement du cofinancement Ministère des Affaires Etrangères Européennes
2013	892 €	3000 €	1 946 €	1 946 €

DECIDE d'affecter 6 162 € pour les travaux d'ingénierie sociale relatifs aux ouvrages d'assainissement autonomes et/ou communautaires en AEPA (Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement).

DIT que les dépenses et recettes afférentes seront engagées sur les comptes du Budget principal de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJIBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5122

#### **5b-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION THEATRALE « PETITS CHOCS DES CIVILISATIONS »**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 novembre 2013,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, une représentation intitulée « PETITS CHOCS DES CIVILISATIONS », le jeudi 21 novembre 2013 à 20 h 00,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subventions au Salmanazar, d'un montant maximal de 9 700 €, pour cette représentation théâtrale intitulée « PETITS CHOCS DES CIVILISATIONS »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTIE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5123

#### **5c-MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE LECTURE DU SERVICE ARCHIVES DOCUMENTATION**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.1421-3 à 6,

Vu la loi n°78-6 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, modifiée portant diverses mesures d'amélioration entre l'administration et le public,

Vu la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 codifiée au sein du livre II du Code du patrimoine,

Vu le Code pénal, articles 322-1 et 322-2,

Vu la circulaire AD 90-6 du 14 septembre 1990 et la note AD94-5018 du 25 mai 1994 de la DAF relative aux salles de lecture des services d'Archives publiques,

Vu la délibération n° 11-3306 du 21 novembre 2011 portant règlement de la salle de lecture,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville, du 5 novembre 2013,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la salle de lecture des Archives Municipales,

Considérant que dans un souci de clarté, il convient d'abroger la délibération n° 11-3306 en date du 21 novembre 2011 portant règlement intérieur de la salle de lecture des archives et d'en adopter un nouveau,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° 11-3306 du 21 novembre 2011,

APPROUVE les termes du règlement ci-après annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémic THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5124

#### 5d-CONVENTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE LA CARTE JEUNES

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la ville du 5 novembre 2013,

Considérant que la Ville a mis en place en 2013, une carte jeune visant à rendre plus accessible encore l'offre culturelle, sportive, et commerciale locale, en proposant des tarifs préférentiels et/ou des avantages en nature aux jeunes de 14 à 25 ans, auprès de partenaires associés,

Considérant que les conventions conclues avec les partenaires associés arrivent à échéance au 31 décembre 2013,

Considérant la nécessité d'établir une nouvelle convention précisant les modalités de partenariat entre la Ville d'Épernay et chaque partenaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de renouvellement de la carte Jeunes,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions établies avec les partenaires de la carte Jeunes,

DIT que les recettes liées à la vente des cartes jeunes seront imputées sur le compte 7066 20 2ED240 JEUN CARTE JEUNES.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTIE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5125

#### 5e-CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU POINT INFORMATION JEUNESSE

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°94-169 du 25 février 1994, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, et notamment ses articles 2-6 et 5-5,

Vu la charte de l'Information Jeunesse du 20 mars 2001,

Vu l'instruction Jeunesse et Sports n°01-188 du 18 octobre 2001, relative à l'Information Jeunesse,

Vu l'avis favorable émis par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Champagne Ardenne et de la Marne, en date du 4 mai 2007,

Vu la convention de 2008 relative au fonctionnement du PIJ d'Epernay,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 novembre 2013,

Considérant que le Point Information Jeunesse a pour objectif de développer l'information des jeunes sur le territoire communal,

Considérant que la convention de 2008 conclue avec le Centre Régional Information Jeunesse Champagne-Ardenne et la Préfecture de la Marne arrive à échéance,

Considérant la nécessité de définir les engagements des signataires afin de développer l'information des Jeunes,

Considérant que la signature de la convention proposée permet aux services préfectoraux d'accorder le label Information Jeunesse à la structure intéressée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les termes de la Convention, ci-annexée, relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse municipal,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention,

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5126

#### **5f- LABELLISATION ET MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 novembre 2013,

Considérant que dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes, la Ville souhaite renouveler le dispositif du Service Civique Volontaire,

Considérant que ce service permet d'offrir aux jeunes sparnaciens volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager dans des missions d'intérêt général au service de la collectivité,

Considérant que le Service Civique donne droit à une indemnité mensuelle versée par l'Etat d'un montant de 465,83 € à la prise en charge des coûts afférents à sa protection sociale et à un complément versé par la Ville au titre de sa participation aux frais d'alimentation ou de transport,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de l'établissement d'un agrément de Service Civique fixant les modalités d'accueil, de prise en charge et de mise à disposition des jeunes en service civique volontaire

ADOPTE le principe d'accueillir 7 jeunes Sparnaciens âgés de 16 à 25 ans en Service Civique pour une durée de 9 mois,

ADOPTE le principe du versement mensuel d'une indemnité de 106,04 € à chaque jeune volontaire.

DIT que la dépense globale sera imputée sur le compte 2ED201-20-6228-JEUN-SCV

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYEAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJIBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5127**

#### **5g- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU DEPART D'UNE ETAPE DU TOUR DE FRANCE**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 novembre 2013,

Considérant que la Société Amaury Sports Organisation, a confié à la Ville d'Epernay l'organisation du départ de la 7<sup>ème</sup> étape du Tour de France qui aura lieu le 11 juillet 2014 et doit rallier NANCY,

Considérant que cette manifestation apporte un public nombreux contribuant au développement économique du bassin d'Epernay,

Considérant que la diffusion médiatique contribue au rayonnement et à la notoriété du vignoble de Champagne et sa région,

Considérant que l'impact de cette manifestation bénéficiera également à d'autres collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de solliciter l'aide de la Région Champagne Ardenne, du Conseil Général et de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne pour l'organisation du départ de la 7<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions d'aide à l'organisation du départ de la 7<sup>ième</sup> étape du Tour de France du 11 juillet 2014 auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, et à signer tout document relatif à cette manifestation.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes :

SDS 725/40/7472/SPOR/TOUR FRANCE  
SDS 725/40/7473/SPOR/TOUR FRANCE  
SDS 725/40/74751/SPOR/TOUR FRANCE

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5128**

#### **5h- GRATUITE DE LA SALLE ODILE-KOPP POUR L'ASSOCIATION SOLIDARITE SIDA**

#### **RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 novembre 2013,

Considérant que l'association SOLIDARITE SIDA sollicite la mise à disposition de la salle Odile-Kopp le 17 décembre 2013,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay met à la disposition des associations extérieures la salle Odile-Kopp sise 1, avenue de Middelkerke à Epernay, et ce, à titre payant,

CONSIDERANT que l'association Solidarité SIDA mène une action d'intérêt général et d'utilité locale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

ACCORDE la gratuité de la salle Odile-Kopp à l'association Solidarité SIDA,

APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, avec l'association Solidarité SIDA,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Solidarité SIDA et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5129**

#### **5i- ALLOCATION ETUDES REGURON ATTRIBUTION A TITRE EXCEPTIONNEL 2013**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 mai 2006 instaurant le principe du versement d'une allocation études,

Vu le legs de madame REGURON-GARRIGUES,

Vu l'article 2 du cahier des charges de l'allocation études,

Vu l'avis de la commission d'attribution du 4 novembre 2013,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 novembre 2013,

Considérant la nécessité d'aider ces étudiants qui répondent aux critères d'attribution d'une aide exceptionnelle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de versement des bourses d'études pour 17 étudiants, d'un montant total de 6 150 euros et d'une aide exceptionnelle pour 15 étudiants d'un montant total de 9 800 euros :

Mme Camille LABOURE, la somme de 250 € ;

Mmes Julia DEPLANQUE, Farah CHARIF, Mouniati ALI, Cloé GRAFTEAUX, Ikram ABOUCAHNE, Anaïs ANTOINE et M. Karim NADIRI, la somme de 500 € chacun ;

Mmes Karelle MANGEOT et Sélina BELHADI, MM Maxime CORVISIER et Romain BONNEFOND, la somme de 750 € chacun ;

Mmes Roxane et Cassandre SURINON et Mme Virginie GROUD, la somme de 1 000 € chacune.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6714 202ED 240 ENSE REGURON.

Adopté à l'unanimité des votants. (32 voix) Abida CHARIF ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5130**

#### **6a- DENOMINATION DE VOIES**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 7 novembre 2013,

Considérant que dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain sur le quartier Bernon, des voies de desserte ont été créées ou modifiées,

Considérant qu'il est important de donner une identité légale à ces voies,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide de baptiser :

- la voirie créée reliant la rue de Lorraine à l'avenue Middelkerke, rue des Coteaux ;
- l'ancienne rue Charles-Gounod (section Maison Pour Tous/Ecole Crayères), Allée du Belvédère ;
- la voirie reliant l'avenue du Vercors à la rue des Coteaux, rue Charles-Gounod

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5131**

#### **6b- DENOMINATION DE VOIE RUE GENERAL SILVESTER**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 7 novembre 2013,

Considérant la création d'une nouvelle voie entre la rue François-Bonal et l'avenue du général Margueritte,

Considérant qu'il est important de donner une identité légale à ces voies,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide de baptiser la rue reliant la rue François-Bonal à l'avenue Général Margueritte (carrefour rue Jean-Talon/sortie Collège Terres Rouges), **rue Général Silvester**.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5132

#### **6c-RETROCESSION DE CONCESSION CHOUBAT PEPIN**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2012 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession 12-4327 en date du 10 décembre 2012, accordant à Madame Lucienne CHOUBAT née PEPIN une concession de 15 ans au cimetière Nord,

Vu la décision de concession en date du 15 octobre 2013, accordant à Madame Lucienne CHOUBAT née PEPIN, la conversion sur place de sa concession de 15 ans en une durée trentenaire,

Vu l'arrêté municipal, en date du 4 février 2013, portant règlement intérieur des cimetières et ses évolutions ultérieures,

Vu la demande présentée le 15 octobre 2013 par Madame Lucienne CHOUBAT née PEPIN, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession 15 ans, au cimetière Nord, citée ci-dessus,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 7 novembre 2013,

Considérant que la Concessionnaire n'a plus l'utilité de ladite concession funéraire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Madame Lucienne CHOUBAT née PEPIN la rétrocession de sa concession de 15 ans,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession de 15 ans, acquise au tarif 2012, déduction faite de la période de jouissance de 11 mois, soit la somme de 110,79 €.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYEAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5133

#### **6d1-MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES POUR L'IMMEUBLE D'ANGLE SIS 25 BIS AVENUE DU MARECHAL FOCH**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 17 janvier 2011 relative au lancement de la cinquième campagne de ravalement jusqu'au 31 janvier 2013, fixant l'aide municipale à 20 % et les majorations à 30 % du coût des travaux subventionnables,

Vu la délibération du 12 décembre 2011 modifiant les délais de la cinquième de ravalement de façades jusqu'au 31 janvier 2014,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 26 juillet 2013 par Monsieur FRAPPART, pour l'immeuble d'angle sis 25 bis, avenue du Maréchal Foch,

Considérant que les majorations tiennent compte d'une intervention sur un immeuble d'angle,

Considérant les travaux sur un immeuble d'angle justifient une majoration de 20 % à 30 % de la subvention,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur FRAPPART une subvention de 20 % majorée à 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 21 976, 16 €, portant le montant de la subvention à 6 592, 85 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5134**

#### **6d2- MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES POUR L'IMMEUBLE A L'ANGLE DE L'AVENUE DU MARECHAL FOCH ET DE LA RUE GRANDPIERRE**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 17 janvier 2011 relative au lancement de la cinquième campagne de ravalement jusqu'au 31 janvier 2013, fixant l'aide municipale à 20 % et les majorations à 30 % du coût des travaux subventionnables,

Vu la délibération du 12 décembre 2011 modifiant les délais de la cinquième de ravalement de façades jusqu'au 31 janvier 2014,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 26 septembre 2013 par Monsieur FAYET, pour l'immeuble à l'angle de l'avenue du Maréchal Foch et de la rue Grandpierre,

Considérant que les travaux envisagés sur les trois façades de l'immeuble peuvent être considérés comme une intervention sur un immeuble d'angle,

Considérant les travaux sur un immeuble d'angle justifient une majoration de 20 % à 30 % de la subvention,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur FAYET une subvention de 20 % majorée à 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 13 218, 93 €, portant le montant de la subvention à 3 965, 68 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémic THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTIE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5135**

#### **6d3- MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES POUR L'IMMEUBLE SIS 1, RUE GAMBETTA**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 27 juin 2005 relative au lancement de la troisième campagne de ravalement jusqu'au, fixant l'aide municipale à 20 % et les majorations à 30 % du coût des travaux subventionnables,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 16 septembre 2013 par Monsieur RAFIK, pour l'immeuble sis 1, rue Gambetta,

Considérant que les majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble et d'une intervention sur un immeuble d'angle,

Considérant que la position d'angle de l'immeuble repéré d'intérêt architectural sis 1, rue Gambetta et les travaux entrepris justifient une majoration de 20 % à 30 % de la subvention,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur RAFIK une subvention de 20 % majorée à 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 47 350, 39 €, portant le montant de la subvention à 6 860, 20 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### **Délibération n° 13-5136**

#### **6e- DEMANDE D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL TRANSFORMATION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) EN AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la délibération du 13 mai 2013 relative à la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) d'Epernay en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter du Conseil Régional de Champagne-Ardenne qu'une subvention au titre de l'aide « étude et valorisation du patrimoine culturel » soit allouée à la Ville d'Epernay dans le cadre de la transformation de la ZPPAUP en AVAP,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Etaient excusés et représentés** : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Etaient absents et non représentés** : Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5137

#### **6f- DEMANDE D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE DE L'ETAT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 121-7 du code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 13 mai 2013 relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter de l'Etat qu'une dotation complémentaire de l'Etat soit allouée à la Ville d'Epernay pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter une dotation complémentaire et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.11.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Date de la convocation : 12 novembre 2013

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 5g, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 3e, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, absent à partir du rapport 5a, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, MM. Slimane BOUDJEBBA, Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, absent à partir du rapport 6b, MM Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

**Étaient excusés et représentés :** M. Benoît MOITTE, représenté par Mme. Anne-Marie LEGRAS, jusqu'au rapport 5f, M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, jusqu'au rapport 3d. Mme. Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, à partir du rapport 5b, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND. M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Mme Astrid TUSSEAU, à partir du rapport 6c. Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO.

**Étaient absents et non représentés :** Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT

### Délibération n° 13-5138

#### **7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) le 12 septembre, et 21 octobre 2013, dans le cadre du portail famille de souscrire les services de la société PAYBOX SYSTEME afin de mettre en place un service de paiement sécurisé en ligne des prestations liés à :

-l'accueil péri-scolaires, et ce, moyennant la somme de 290 € H.T correspondant au prix de la licence à laquelle s'ajoute une redevance annuelle de 300 € H.T comprenant le coût des 100 premières transactions.

-la restauration scolaire, et ce, moyennant la somme de 150 € H.T correspondant au prix de la licence à laquelle s'ajoute une redevance annuelle de 300 € H.T comprenant le coût des 100 premières transactions.

2°) le 18 septembre 2013, de mettre à la disposition de LA POSTE, les locaux commerciaux situés 21, 23, et 25 avenue de Middelkerke à Epernay, formant les lots 133, 134, et 137, et ce, moyennant une redevance annuelle d'un montant de 1 192,92 € calculée au prorata temporis d'occupation. Cette convention sera consentie du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013.

3°) Le 18 septembre 2013, d'accueillir trois « Rendez-vous philo » avec l'association FLG Conseil, à la Médiathèque centre-ville les jeudis 3 octobre 2013, 23 janvier 2014, et 10 avril 2014, de 18 H 30 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 050 € T.T.C.

4°) Le 18 septembre 2013, d'organiser trois lectures théâtralisées extraites de « Lectures au bord du jeu » encadrées par le Théâtre de lin, à la médiathèque centre-ville, les samedis 5

octobre 2013, 25 janvier 2014, et 12 avril 2014, à 15 H 30, et ce, moyennant la somme 1 950 € T.T.C.

5°) Le 18 septembre 2013, d'organiser 10 ateliers de lecture à voix haute encadrés par la compagnie ART TERRE, à la Médiathèque centre-ville, du 8 octobre 2013 au 6 juin 2014 de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 1650 € T.T.C.

6°) Le 19 septembre 2013, d'organiser en collaboration avec l'Association CREER, qui met à la disposition de la Ville des œuvres d'artistes adhérents à l'association, une exposition à la médiathèque centre-ville du 19 octobre au 16 novembre 2013, et ce, à titre gracieux.

7°) Le 19 septembre 2013, de mettre à la disposition de la Chorale Les Cénéelles, la salle de motricité de l'école Jancelins, les mardis et jeudis soir de 20 H 30 à 22 H 30 et les dimanches matins ou en journée, et ce, à titre gracieux.

8°) Le 19 septembre 2013, de mettre à la disposition de l'Association Arabesque d'Epernay, le gymnase de l'école élémentaire Jean-Jaurès, les lundis, de 19 H 00 à 21 H 00, les mercredis de 10 H 00 à 20 H 30, et les jeudis de 19 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

9°) Le 24 septembre 2013, de conclure les avenants n° 1 aux lots n° 7 et 9 du marché relatif à la création d'un accès handicapés et à la mise en conformité de la cage de scène au théâtre G.Dorziat avec les entreprises suivantes :

-lot n° 7 : « plateforme pour personnes à mobilité réduite » - 3AE – MARCO, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 1 318,75 € T.T.C.

-lot n° 9 : « Emmarchement – sciage » - Le Bâtiment Associé, et ce, moyennant une moins-value d'un montant de 1 323,25 € T.T.C.

10°) Le 26 septembre 2013, de conclure un avenant n°1 au marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel dans les bâtiments de la Ville et du C.C.A.S avec l'entreprise GAZ DE BORDEAUX, et ce, moyennant une plus- valeur estimée à 9 283,63 € T.T.C en raison de la prise en charge de nouveaux sites rues Chaude Ruelle et avenue Paul-Bert.

11°) Le 26 septembre 2013, de conclure un avenant n°1 au marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la Ville et du C.C.A.S avec l'entreprise DALKIA France, et ce, moyennant une plus-value de 6 634,21 € T.T.C par an du montant initial de la prestation P2 en raison de la prise en charge de nouveaux sites rues Chaude Ruelle et avenue Paul-Bert.

12°) Le 25 septembre 2013, dans le cadre des activités périscolaires le soir en semaine scolaire pour la période allant du 30 septembre 2013 au 4 juillet 2014, d'organiser :

-un atelier Arts Plastiques, l'association AXES mettra à disposition une personne qualifiée pour encadrer l'activité Arts Plastiques, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundis, mardis, jeudis, et vendredis, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 30, 00 € la séance.

-un atelier athlétisme, le Racing Club Epernay Athlétisme mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Athlétisme, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les mardis, et jeudis, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-un atelier badminton, l'association Epernay Badminton mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Badminton, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les mardis et vendredis, de 16 H 40 à 17 H 40, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-un atelier escrime, le Cercle d'Escrime mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Escrime, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les mardis et vendredis, de 16 H 40 à 17 H 40, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.



-un atelier gymnastique, l'association Epernay GRS mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité gymnastique, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-un atelier judo, l'association Epernay Judo mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité judo, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les vendredis, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-un atelier football, le Racing Club Epernay Champagne mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Football, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-un atelier Vidéo, Télé Centre Bernon mettra à disposition une personne qualifiée pour encadrer l'activité Vidéo, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les mardis, de 16 H 30 à 17 H 45 à raison de 40,00 € la séance.

-un atelier Volley, le Racing Club Epernay Volley-Ball mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Volley, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundis, mardis et jeudis, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-un atelier Rugby, le Rugby Epernay Champagne mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Rugby, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-un atelier Handball, le Racing Club Epernay Handball mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Handball, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-un atelier Arts Martiaux Vietnamiens, l'association Arts Martiaux Vietnamiens d'Epernay mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Arts Martiaux Vietnamiens, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundis et jeudis, de 16 H 40 à 17 H 40, à raison de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé, et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

13°) Le 27 septembre, 18 octobre et 6 novembre 2013, dans le cadre de l'animation socioculturelle sparnacienne de confier à :

- l'auto-entreprise GENERATION GYM, les animations des ateliers « gymnastique douce » le jeudi de 10 H 30 à 11 H 30 à la salle Odile-Kopp - « zum'seniors (danse) » le lundi de 14 H 00 à 15 H 00 et « gymnastique douce » de 15 H 00 à 16 H 00, à l'annexe Beethoven, et ce, moyennant la somme de 30 euros de l'heure.

- l'auto-entreprise ATELIER 14, les animations en atelier Céramique pour les adultes le vendredi de 14 H 00 à 23 H 00, et pour les adultes et la famille le samedi de 14 H 00 à 18 H 00, à la Maison Pour Tous, et ce, moyennant la somme de 15 euros de l'heure.

-l'auto-entreprise MARTEAU MAGALI, l'organisation de cours de chant les lundis et mardis de 18 H 00 à 19 H 30, dans le Piccolo Théâtre de la Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 30 euros de l'heure.

14°) Le 2 octobre 2013, d'accueillir une formation « Les livres c'est bon pour les bébés » avec l'association A.C.C.E.S à la médiathèque centre-ville, le 22 octobre 2013 de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 985 € T.T.C.

15°) Le 2 octobre 2013, d'organiser avec l'association « Au-delà d'ici » une représentation du spectacle « Histoires pour bien grandir », à la médiathèque centre-ville le 9 novembre 2013 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 600 € T.T.C.

16°) Le 2 octobre 2013, d'organiser avec l'association ART TERRE la lecture sur le thème de « L'inattendu en littérature » à la médiathèque centre-ville le 14 décembre 2013 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 629 € T.T.C.

17°) Le 2 octobre 2013, dans le cadre de la participation de la Ville au festival « Parcours d'auteurs : de l'écrit à l'écran » organisé par l'association Interbibly du 15 au 30 novembre 2013, d'accueillir l'auteur Franck THILLIEZ le 27 novembre 2013 à 18 H 30 à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 250 € T.T.C.

18°) Le 3 octobre 2013, de conclure les avenants n° 1 aux lots n° 2, 3 et 8 des marchés relatifs à la réhabilitation du bâtiment Paul-Bert en locaux associatifs et syndicaux avec les entreprises désignées ci-dessous :

-lot n° 2 : « gros œuvre – Démolition – Désamiantage » SORLET LEFEVRE, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 21 127,04 € T.T.C.

-lot n° 3 : « Charpente bois – bardage bois » BATIMENT ASSOCIE, et ce, moyennant une moins-value d'un montant de 6 424,91 € T.T.C.

-lot n° 8 : « Revêtements de sols » J.QUATREVAUX, et ce, moyennant une moins-value d'un montant de 4 300,58 € T.T.C.

19°) Le 11 octobre 2013, d'acquérir auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), un photocopieur Toshiba e-studio 256SE, pour le Service Entretien, et ce, moyennant la somme de 1 309,63 € H.T avec une redevance trimestrielle de maintenance de 15,7165 € H.T correspondant à 3000 copies.

20°) Le 14 octobre 2013, d'organiser en collaboration avec L'Atelier de Luca un atelier de cuisine « Et si on préparait le goûter ? » à la médiathèque Daniel-Rondeau le 24 octobre 2013 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 374,50 € T.T.C.

21°) Le 15 octobre 2013, dans le cadre de la manifestation « Les Habits de Lumière » de confier à :

-l'entreprise COSMO AV, la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'un spectacle « son et lumière – vidéo-mapping » sur la façade de l'Hôtel de Ville, le 13 et 14 décembre 2013 à partir de 18H30, et ce, moyennant la somme de 70 000,00 € T.T.C.

22°) Le 15 octobre 2013, de conclure un marché pour le nettoyage des chéneaux de la Ville d'Epernay avec l'entreprise VERTIGE CONCEPT, et ce, moyennant la somme de 12 378,60 € T.T.C. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable trois fois par reconduction tacite.

23°) Les 16, 28 octobre, 4 et 5 novembre 2013, d'accepter les indemnités de :

-342,42 euros, correspondant à la remise en état d'une barrière de sécurité sise à l'angle des rues Colonel Tiffoinet et de l'Hôpital, endommagée suite à une manœuvre par un automobiliste, le 16 mai 2013.

-5 750,97 euros, correspondant à l'estimation du véhicule immatriculé AF-841-EN déclaré irréparable.

-368,34 euros, correspondant à la remise en état d'une fenêtre du bâtiment sis place Carnot à Epernay endommagée suite à un accident de la circulation en date du 9 janvier 2013.

-233,76 euros, correspondant à la remise en état d'un plot en fonte et d'une bordure de trottoir, sis rue du Général Leclerc, endommagés suite à une manœuvre par un automobiliste, le 21 août 2013.

-770,78 euros, correspondant à la remise en état du trottoir au droit du 6 et 8 rue de la Solidarité à Epernay endommagé suite à l'épandage d'un produit indélébile tachant le goudron, le 1<sup>er</sup> février 2013.

-258,86 euros, correspondant à la remise en état d'une borne de sécurité sise rue du Général Leclerc, endommagée suite à une manœuvre par un automobiliste, le 24 septembre 2013.

24°) Le 16 octobre 2013, de mettre à la disposition du Collège Terres Rouges, des installations sportives, en vue de l'organisation d'activités avec l'UNSS. Les installations sportives sont mises à disposition jusqu'au 4 juillet 2014. Le montant de la redevance sera établi selon le décompte total des heures d'utilisation des équipements.

25°) Le 17 octobre 2013, en collaboration avec La MJC Intercommunale d'Aÿ d'organiser une animation intitulée « Déambulation théâtrale autour du roman policier » à la médiathèque centre-ville le 30 novembre 2013 de 16 H 00 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 850 € T.T.C.

26°) Le 21 octobre 2013, de mettre à la disposition du Comité de Quartier Nord Ouest, les sanitaires du satellite de restauration de l'école élémentaire Chaude Ruelle, le 11 novembre 2013 de 6 H 00 à 20 H 00 dans le cadre de l'organisation d'une brocante, et ce, à titre gracieux.

27°) Le 23 octobre 2013, dans le cadre de la manifestation intitulée « Habits de Lumière » de confier à :

-l'association « Les oreilles qui tournent » l'organisation d'un spectacle intitulé « Turbo Clap Station » par le Groupe Mazalda, dans la cour du château Perrier, les 13 et 14 décembre 2013 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 11 504,78 € T.T.C.

28°) Le 24 octobre 2013, d'organiser une exposition « Du livre au film du 5 au 16 novembre 2013 à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 153 € T.T.C. la Ville de Concarneau collabore à cette exposition en mettant des panneaux plastifiés à la disposition de la Ville.

29°) Le 24 octobre 2013, de confier à :

-l'Association AXES, les animations de l'atelier « artistique et créatif » à l'espace Bernon Animation, du 4 novembre 2013 au 2 juillet 2014, les mercredis en période scolaire, et éventuellement pendant les vacances scolaires, et ce, moyennant la somme de 60 € la séance.

30°) Le 28 octobre 2013, de Constituer la Ville partie civile afin d'obtenir réparation du préjudice subi suite au vol d'un panneau de grillage rigide au bassin de rétention sis rue du mont Jaillard le 24 juillet 2013 pour un montant estimé à 389,85 € T.T.C.

31°) Le 28 octobre 2013, de mettre à la disposition de M. AMRAME et Mme LEDOUX, par convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 140 m<sup>2</sup>. Cette mise à disposition est consentie

moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant est fixé à 9,15 € l'are, soit pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 décembre 2014.

32°) Le 7 novembre 2013, d'organiser un spectacle de contes « Méli-mélo de contes et jongleries » avec l'association Racont'art à la médiathèque Daniel-Rondeau, le 7 décembre 2013 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 450 € T.T.C.

33°) Le 7 novembre 2013, de mettre à la disposition du Club de prévention, le véhicule 9 places FORD immatriculé AR-620-AE de la Maison Pour Tous dans le cadre du transport pour un séjour organisé par le secteur hébergement du 12 novembre au 18 novembre 2013, et ce, à titre gracieux.

34°) Les 19, 23, 25 septembre, , 1<sup>er</sup>, 14, 23, octobre, 7 novembre 2013, de mettre :

-la grande salle du Théâtre Gabrielle-Dorziat, à la disposition de :

-Lions Club Epernay, le 31 octobre 2013 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 860 €.

-la salle 216 de la Maison des Associations, à la disposition de :

-l'association AXES, les lundis de 18 H 30 à 20 H 30 et les samedis de 9 H 30 à 11 H 30 du 30 septembre 2013 au 28 février 2014, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme ZALO, du 22 novembre à 17 H 00 au 25 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-l'Amicale de l'Afrique Noire, du 25 octobre à 17 H 00 au 28 octobre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. AOULAD, du 29 novembre à 17 H 00 au 2 décembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-M. LALLEMENT, du 8 novembre à 17 H 00 au 12 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Football Club Turc d'Epernay, du 22 novembre à 18 H 00 au 25 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Melle EL IDRISSE, du 25 octobre à 18 H 00 au 28 octobre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 27 décembre à 18 H 00 au 30 décembre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Amicale des Employés de la Ville d'Epernay, du 13 décembre à 18 H 00 au 16 décembre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 1<sup>er</sup> novembre à 18 H 00 au 4 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'A.S.A.S.M, le 21 novembre 2013, de 13 H 30 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme LAFLOTTE, du 13 décembre à 17 H 45 au 16 décembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-M. GIACONE, du 6 décembre à 17 H 45 au 9 décembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-La Permanence du Jard, le 22 novembre 2013 de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-le Piccolo Théâtre de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-l'Association ZYGOM'ART, tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 17 H 30 à 19 H 00 à partir du 2 octobre 2013 jusqu'au 25 juin 2014, et ce, à titre gracieux.

-le bureau de proximité de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

M. LEMAIRE Conseiller Général de la Marne, chaque premier vendredi du mois de 17 H 00 à 19 H 00 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

35°) Les 17, 19, 24, 30 septembre, et 2, 16, 21 octobre 2013 d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4956 à 4962, 4968 à 4969, 4996, 4893, 5015 à 5019, 5026, 5043 à 5050 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Le Directeur Général des Services